



projets fédérateurs

limites et freins

david bessot *

La mode est aux projets fédérateurs. Après les années d'informatisation en silo, où chaque collectivité ne regardait pas ce qui se passait chez son voisin, il est devenu urgent de proposer une démarche de démocratisation de l'accès à la culture via des portails et des guichets uniques.

► C'est souvent dans l'urgence et la "gadgétisation" que les agents doivent modifier en profondeur leur façon de travailler et s'inscrire dans une démarche commune de mutualisation. Analysons ici quelques points bloquants qu'il vous faudra surmonter avant la mise en place d'un projet fédérateur.

la culture

Ne nous leurrions pas : le secteur public local souffre d'une inadaptation culturelle à la transversalité, qu'elle soit intercollectivité (entre plusieurs institutions) ou intracollectivité (entre plusieurs services). La création du secteur public territorial s'est faite par délégations successives du service public. Comme dans le cas des Tos (Techniciens ouvriers de service) aujourd'hui, la gestion des monuments, des ouvrages d'art ou des archives a été déléguée au fur et à mesure aux collectivités idoines. Cette délégation s'est accompagnée d'un transfert de budget, de ressources humaines et parfois de compétences. C'est ainsi que nous retrouvons aujourd'hui, au sein d'un département, plus de 130 métiers différents avec autant de cultures différentes associées. La difficulté est de casser ces pré-carrés et d'ouvrir une réflexion centrée sur la demande (ce que veut l'utilisateur) et non sur les services (comment nous sommes organisés). C'est bien sûr toutes les difficultés de l'e-administration que l'on retrouve sur ces projets fédérateurs dans le domaine de la culture et du patrimoine.

les finances

Les projets de mutualisation coûtent cher en investissement (accompagnement, achat des outils) et en fonctionnement (mobilisation des agents, conduite du projet). La décentralisation redistribue les cartes en termes de priorité et de budget.

Les départements et les régions, fortement impliqués dans l'animation des services culturels, sont soumis à une pression forte : l'intégration de 30 % de leurs effectifs (agents issus des Tos et de la DDE - Direction départementale de l'équipement) et/ou l'augmentation de leurs compétences obligatoires (comme la gestion des routes ou des ouvrages d'art) sont annoncés comme un gouffre financier.

Dès lors, les projets de fédération culturelle apparaissent comme moins prioritaires. Les acteurs de la culture d'une institution doivent alors faire preuve de persuasion pour mobiliser les directions informatiques et documentation autour d'un projet moins prioritaire pour les services administratifs de l'institution.

Heureusement, ces projets restent de bons outils de communication : il est plus vendeur d'inaugurer un guichet unique dédié à la culture plutôt que le nouveau revêtement d'une route.

l'équipement

Les services culture et patrimoine au sein des collectivités sont souvent déconcentrés sur des lieux dits de culture et de patrimoine. De fait, ils souffrent d'un équipement réseau, matériel et logiciel souvent obsolète, dans tous les cas rarement à la pointe. De fait, les préoccupations des agents en charge de l'action culturelle se portent plus sur l'amélioration de leurs outils quotidiens que sur la mise en place de projets fédérateurs. L'élaboration de grands projets transversaux doit considérer avec attention la question de l'équipement et des accès des agents opérationnels.

les normes

Il existe des normes techniques pour porter ces projets de mutualisation. Aujourd'hui, le XML et les architectures web sont une réponse naturelle permettant d'échanger des informations entre plusieurs systèmes. La question n'est plus technique, mais métier. Effectivement, pour créer des requêtes multi-supports, faut-il déjà pouvoir parler la même langue. Or les archéologues et les documentalistes ne possèdent pas toujours les mêmes codes, la même façon de stocker l'information dans leurs disques durs.

les ressources humaines

Les agents qui travaillent au sein des musées, bibliothèques et autres services d'archives ne sont

pas formés pour porter de grands chantiers techniques de mutualisation. Effectivement, la double compétence des agents métier ET informatique se rencontre pour le moment très rarement chez les agents titulaires et le temps manque au quotidien pour se former sur ces techniques. Cela a pour effet un manque de lien entre l'expression de besoin métier et sa concrétisation par l'informatique.

La question de la hiérarchie est une problématique pour les projets transversaux intra collectivité. Elle est largement accentuée lorsqu'elle touche à des projets intercollectivité.

le politique

Si les usagers veulent, les élus l'exigent ! Le principal moteur de ces projets transversaux est politique. A trois ans d'une période électorale faste, la nécessité de "couper des e-rubans" devient primordiale.

La mise en place de projets de mutualisation nécessite une approche souvent longue et peu visible. Commencer par se mettre d'accord sur le constat,

spécifier l'ensemble des données à afficher, définir le vocabulaire commun sont des actions nécessaires pour réussir le projet mais sont trop peu visibles pour un élu. Pourtant, les catégories de population ciblées par ces projets ont une importance électorale : association d'archivistes, étudiants, professeurs sont autant de relais d'opinion auxquels les élus souhaitent apporter leur soutien.

Ainsi, le porteur de projet de mutualisation doit estimer cette problématique en proposant régulièrement des actions de communication visibles pour des élus et des publics cibles, tout en maintenant une cohérence dans sa politique culturelle de démocratisation de l'accès à la culture.

Considérer que le projet de mutualisation est un "grand chantier numérique" est une vision qui peut paraître démagogique. Elle l'est sûrement, mais présente l'avantage de poser la problématique sous un angle encore trop sous-estimé par le personnel administratif. ●

* associé du cabinet Infhotep

ZyLAB®
The Paper Filing Company

LA SOLUTION 1
POUR RECHERCHER, GÉRER ET
ANALYSER TOUS VOS DOCUMENTS

Back - Search - Favorites - Address: <http://tous vos documents en ligne> Go



STATE OF CALIFORNIA
STANDARD AGREEMENT
STD 117 (REV 02/01)

AGREEMENT 1
IFBDGSOFAC

1. This Agreement is entered into between the State Agency and the Contractor named below

STATE AGENCY'S NAME
Department of General Services, Office of Fleet Administration

CONTRACTOR'S NAME
Thrifty Rent A Car

2. The term of this

NOUVEAU
ZyIMAGE-WEB
5, 10, 25, 50, 100, 250
utilisateurs....et plus!